

AVIS PUBLICS

Aux contribuables de la susdite municipalité

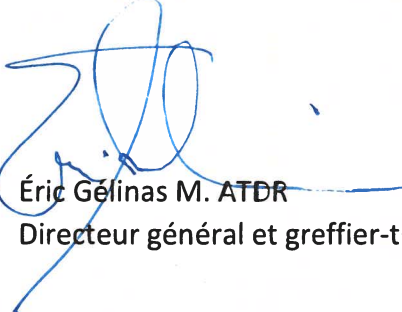
AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Damien, qu'à la séance ordinaire du 21 décembre 2021, le conseil municipal a adopté le calendrier des séances ordinaires devant être tenues en 2022 :

Mois	Date	Mois	Date
Janvier	18	Juillet	19
Février	15	Août	16
Mars	15	Septembre	20
Avril	19	Octobre	18
Mai	17	Novembre	15
Juin	21	Décembre	20

À moins d'avis contraire, toutes les séances seront tenues à 19 h 30 à la mairie de Saint-Damien, sise au 6850, chemin Montauban.

Notez que la séance du 18 janvier sera tenue par vidéoconférence où le lien sera indiqué sur le site Internet de la municipalité au www.st-damien.com.

Donné à Saint-Damien, le 6 janvier 2022



Eric Gélinas M. ATDR
Directeur général et greffier-trésorier